



15ème législature

Question N° : 38471	De Mme Bénédicte Taurine (La France insoumise - Ariège)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique >enseignement agricole	Tête d'analyse >Réduction du budget et suppression de postes dans l'enseignement agricole	Analyse > Réduction du budget et suppression de postes dans l'enseignement agricole.
Question publiée au JO le : 27/04/2021 Réponse publiée au JO le : 06/07/2021 page : 5320		

Texte de la question

Mme Bénédicte Taurine appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la suppression de postes et les réductions budgétaires dans les établissements publics d'enseignement agricole. Par exemple, la région Occitanie connaît un vieillissement de sa population agricole ainsi que des difficultés de renouvellement. Ainsi, en 2010, le territoire comptait 73 223 installations agricoles, 9 ans plus tard, ce chiffre baisse drastiquement pour atteindre 60 101 exploitations. Dans un secteur stratégique comme l'agriculture, la formation des nouvelles générations est alors un enjeu majeur auquel les établissements publics d'enseignement agricole peuvent répondre. Ces derniers forment les jeunes à partir de la 4e jusqu'à l'obtention d'un diplôme dans les domaines du service ou de l'exploitation. Une augmentation sensible des effectifs de 300 élèves entre 2018 et 2020 traduit un fort intérêt de la jeunesse pour ces métiers. Les formations dispensées dans ces établissements sont de qualité et donnent lieu à un très bon taux d'insertion professionnelle dans un milieu en constante demande d'employés qualifiés. Mme la députée s'alarme alors des conséquences d'un budget revu à la baisse pour la rentrée 2021, qui se traduit en septembre par une suppression de 46,5 équivalents temps pleins, soit environ 140 postes dans les établissements d'Occitanie. Les prévisions pour l'année 2022 continuent sur cette trajectoire avec une vingtaine de postes supplémentaires menacés. Le personnel de ces établissements et les élus locaux font preuve d'une vive inquiétude et craignent que ces réductions de moyens n'aboutissent à la fermeture de collèges, de lycées, de centres d'apprentissage et de formation agricole. Mme la députée regrette alors un désengagement du ministère vis-à-vis de ces établissements dont l'utilité publique n'est plus à démontrer. Mme la députée attire également l'attention du ministère sur la nécessité d'établissements de proximité qui créent un véritable intérêt territorial pour ces filières. Alors que la demande des jeunes envers ces formations est bien réelle, ces réductions budgétaires sont incompréhensibles et intolérables. Mme la députée demande alors à M. le ministre les décisions qu'il compte prendre afin de permettre le renouvellement générationnel gage de la souveraineté alimentaire autour de jeunes compétents et formés aux nouveaux enjeux du monde agricole, notamment l'agroécologie. Elle lui demande également de revoir sa décision concernant les réductions budgétaires des établissements publics d'enseignement agricole.

Texte de la réponse

L'appareil de formation remarquable que constitue l'enseignement agricole répond avec succès à l'objectif fondamental de préparer les jeunes à leurs futurs métiers tout comme de former les citoyens en devenant ce qu'ils sont.



Il permet de diplômer des jeunes capables d'agir en conscience dans une société complexe et un monde professionnel en mutation. Il constitue un outil précieux pour accompagner les transitions que tous reconnaissent aujourd'hui nécessaires, en particulier la transition agro-écologique et la transition numérique. L'enseignement agricole contribue à répondre aux défis que les filières agricoles et alimentaires doivent relever, à travers la formation, l'innovation, l'expérimentation et l'animation territoriale. Cela vaut plus généralement pour les plus de 200 métiers auxquels l'enseignement agricole prépare, à travers ses formations professionnelles mais aussi ses formations générales : les métiers liés à la préservation et la mise en valeur des milieux naturels, l'entretien et la création d'aménagements paysagers, les services aux personnes âgées ou à la petite enfance en milieu rural, les services aux territoires (tourisme, animation, communication...), le commerce et la vente... Les choix sur les ouvertures/fermetures de classes sont effectués, chaque année, au niveau régional, avec pour objectif d'optimiser les cartes de formation par rapport aux enjeux. Plusieurs paramètres sont pris en compte : évolution du nombre d'élèves, attractivité des formations, pertinence des formations en lien avec l'objectif d'insertion professionnelle à l'issue de la formation, répartition géographique des formations en cherchant à couvrir le territoire de façon équilibrée tout en évitant des concentrations de formations similaires dans une même zone. Ce travail se fait en ayant à la fois une vision stratégique régionale et une analyse établissement par établissement. Sont ainsi examinées les classes dans lesquels les effectifs d'élèves sont faibles depuis plusieurs années ou l'intérêt du regroupement en une seule classe d'élèves qui étaient dans des classes dédoublées ou ayant des options proches. Au plan national, l'enseignement agricole, a connu une baisse légère du nombre d'élèves ces dernières années. Prenant en compte cette évolution, une légère baisse des moyens en emplois a été décidée par le Gouvernement. Il faut souligner que les évolutions ont été différentes suivant les systèmes d'enseignement : les effectifs élèves des établissements publics et privés à temps plein ont plutôt été stabilisés ; la baisse a été plus forte dans les établissements à rythme approprié. La rentrée 2021 permettra de mieux affiner les tendances de recrutement au plan national. Afin de regagner des effectifs, ce qui serait le meilleur atout dans les discussions budgétaires, une communication forte est déployée au niveau national, régional et local dans l'objectif de faire connaître les atouts de l'enseignement agricole et de faire en sorte que tout jeune puisse en bénéficier. La direction générale de l'enseignement et de la recherche a été chargée de déployer une campagne de communication sur les formations proposées au sein de l'enseignement agricole suivant un principe simple : s'appuyer sur des jeunes en formation dans l'enseignement agricole pour être ambassadeurs auprès des jeunes qui n'en connaissent pas les établissements. Les collégiens et lycéens sont la cible principale de cette campagne. Les parents, conseillers d'orientation, personnels de l'éducation nationale et, plus généralement, tous ceux qui contribuent à l'orientation des jeunes constituent une cible secondaire. Concrètement, depuis mi-avril, un ensemble de vidéos est diffusé sur les réseaux sociaux, dans lesquels des jeunes, actuellement en formation dans un établissement d'enseignement agricole, s'expriment. À travers leurs témoignages, avec leurs mots, ils expliquent les atouts des formations et de l'environnement de formation (internats, espaces ouverts, bienveillance des adultes, activités et vie extra-scolaires...). Ils expliquent leurs motivations et leurs envies. Ils montrent comment chacun peut s'épanouir et trouver son chemin. Ces contenus sont diffusés sur les réseaux sociaux @l'aventureduvivant et sont disponibles en accès libre. Les relayer contribue à faire mieux connaître l'enseignement agricole, sous la bannière transversale : « L'aventure du vivant ». Dans le cadre du plan de relance, une grande campagne de communication sur les « entrepreneurs du vivant » a été engagée. Elle vise à valoriser l'image des métiers de l'agriculture, du paysage et à développer des vocations. Sur la situation particulière de l'Occitanie, contrairement à la moyenne nationale, une hausse du nombre d'élèves est constatée. Cette dynamique de croissance a permis, depuis 2020, d'ouvrir plusieurs classes. En particulier, ont été consolidées : - des formations en CAPA agricole (une filière métiers de l'agriculture au LPA de Lavaur et une filière service à la personne au LPA de Rivesaltes) ; - une filière bac professionnel pilote de ligne « industries agroalimentaires » au lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) de Villefranche de Rouergue ; - deux filières bac technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (au LEGTA de Auch et au LEGTA de Rodez La Roque). Ces ouvertures sont la poursuite d'une dynamique engagée en 2019. Parallèlement, dans certains établissements, il est constaté que les effectifs d'élèves, observés sur plusieurs années, ne justifient pas le maintien de certaines classes : - une classe comptant seulement 5 élèves cette année doit être fermée au lycée de Villefranche de Rouergue ; - il existe aujourd'hui, dans chacun des deux lycées agricoles de Nîmes et de Carcassonne, 3 classes de seconde générale et technologique, avec un effectif global de 66 élèves : une des trois classes pourrait être



fermée avec une conduite de la formation en 2 classes de 33 élèves. Il a toutefois été convenu, dans le cadre des discussions régionales, que si un seuil minimum de 70 élèves inscrits à la rentrée scolaire 2021 est atteint, alors la 3ème classe de seconde sera maintenue. Ce raisonnement s'applique à chacun des deux lycées. Les discussions conduites au niveau régional sont pilotées par la DRAAF, qui est l'autorité académique. Elles se font d'une part avec les chefs d'établissement et, d'autre part, avec les représentants des personnels de l'enseignement agricole public. Le solde des ouvertures et fermetures entre les rentrées scolaires 2020 et 2021 est ainsi positif de 9 classes.